

## Comité des entraîneurs

### Mandat

Approuvé le 23 octobre 2025

#### BUT

Le but du comité des entraîneurs est de fournir aux entraîneurs inscrits auprès de Diving Plongeon Canada (DPC) une représentation dans la gouvernance de DPC et de présenter la perspective des entraîneurs au conseil d'administration de DPC. Le comité des entraîneurs collabore étroitement avec la directrice principale – performance élite et la personne agissant à titre de liaison du conseil d'administration pour le comité des entraîneurs.

#### COMPOSITION

Tous les membres du comité doivent être inscrits auprès de DPC et membres en règle.

Le comité des entraîneurs sera composé des six (6) membres suivants :

- Présidence du comité des entraîneurs : membre votant qui évolue comme entraîneur ou un ancien entraîneur à la retraite depuis moins de deux ans au moment de l'élection. Le vote a lieu annuellement auprès de la communauté des entraîneurs.
- Quatre membres non votants du comité, nommés par le président ou la présidente du comité.
  - Un entraîneur actif d'un Institut canadien de plongeon (ICP).
  - Un entraîneur n'évoluant pas au sein d'un ICP, présentement responsable de l'entraînement annuel d'au moins un ou une athlète senior.
  - Un entraîneur qui est directement responsable de l'entraînement d'au moins un ou une athlète qui compétitionne dans le groupe A ou B.
  - Un entraîneur qui est directement responsable de l'entraînement d'au moins un ou une athlète qui compétitionne dans le groupe C ou D.
- Un membre du personnel assigné par DPC.

#### TÂCHE ET RESPONSABILITÉS – PRÉSIDENT DU COMITÉ

- Sélectionner les quatre membres dûment qualifiés non votants du comité.
- Déterminer les dates de réunion du comité et présider les réunions du comité.
- Collaborer avec le membre du personnel assigné par DPC et la directrice principale – performance élite.
- Guidé par la personne agissant à titre de liaison du conseil d'administration pour le comité des entraîneurs, et avec le soutien administratif du membre du personnel assigné par DPC, soumettre le rapport du comité des entraîneurs pour l'assemblée générale annuelle de DPC (AGA).
- Participer à l'AGA pour s'acquitter des trois votes des entraîneurs.

- Participer comme membre du comité des prix de DPC, du comité des candidatures de DPC et tous les autres comités internes ou externes, tels que recommandés ou requis par DPC.
- Sur demande, participer aux réunions de l'équipe technique de DPC et du conseil d'administration.
- Assurer une liaison avec la directrice principale – performance élite et l'équipe technique sur toutes les questions d'importance aux entraîneurs de DPC et membres du comité des entraîneurs.

## **TÂCHES ET RESPONSABILITÉS – COMITÉ**

- Désigner une personne pour représenter les entraîneurs pour tout jury d'appel de rencontre ou d'épreuve à toutes les compétitions de qualification, championnats nationaux et essais nationaux spéciaux.
- Participer aux réunions du comité, telles que convoquées.
- Fournir des recommandations au nom des entraîneurs de DPC sur toute question d'importance aux réunions du comité des entraîneurs, incluant :
  - Politiques, règlements et programmes de DPC
  - Critères de sélection
  - Camps d'entraînement
  - Ateliers pour entraîneurs
  - Ententes des athlètes et des entraîneurs de l'équipe nationale
  - Entente des membres de l'équipe pour les voyages
  - Modifications de règlements
  - Programme des compétitions nationales
  - Toute autre question, tel que nécessaire ou approprié
  - Perfectionnement des entraîneurs

## **PROCÉDURES D'ÉLECTION ET DE NOMINATION**

- Le membre du personnel assigné par DPC sera nommé annuellement au Comité des entraîneurs par la directrice générale, avant le 1<sup>er</sup> avril.
- Le président (ou la présidente) du comité des entraîneurs sera élu par un vote en ligne effectué par le groupe d'entraîneurs canadiens inscrits qui ont participé à n'importe lequel des championnats nationaux senior ou championnats nationaux junior au cours des deux années précédentes.
- L'élection du président (ou de la présidente) du comité des entraîneurs aura lieu annuellement, avant le 30 juin 2025 et par la suite, aux deux ans subséquents. L'élection sera facilitée par le membre du personnel assigné par DPC. Toutes les communications liées à l'élection seront fournies dans les deux langues officielles.

- Un appel de candidatures pour la présidence sera lancé au moins un mois avant l'élection par le membre du personnel assigné par DPC. Les entraîneurs qualifiés peuvent être proposés ou soumettre leur propre candidature.
- Les candidatures doivent être signées par le candidat ou la candidate, accompagnées d'une lettre d'intention et d'une courte biographie, soumises au membre du personnel assigné par DPC.
- Le membre du personnel assigné par DPC diffusera toutes les candidatures à tous les entraîneurs inscrits de Diving Plongeon Canada et sera responsable de la supervision du vote électronique.
- Les résultats de l'élection seront d'abord communiqués au conseil d'administration, suivie d'une communication à la personne élue et ensuite, aux entraîneurs inscrits de DPC.
- Advenant qu'il n'y a aucune candidature pour la présidence du comité des entraîneurs avant la date limite, une recherche et une nomination de candidats qualifiés seront entamées par le membre du conseil d'administration qui assure la liaison au comité des entraîneurs.

## **MANDAT**

- Président (présidente), comité des entraîneurs : mandat de deux (2) ans, en vigueur à compter de la conclusion du vote et de la communication des résultats. Trois mandats consécutifs au maximum.
- Advenant une vacance de tout membre du comité, le président comblera la vacance avec un entraîneur dûment qualifié.
- Si la présidence du comité est vacante avant la fin du mandat, le membre du conseil d'administration qui assure la liaison au comité des entraîneurs nommera un entraîneur dûment qualifié pour combler le poste jusqu'à la fin du mandat.

## **PRÉSENCE AUX RÉUNIONS**

- Les réunions seront convoquées par le président et auront lieu virtuellement. Il est possible qu'elles aient lieu lors de compétitions.

## **ALLOCATION BUDGÉTAIRE**

- DPC financera la présence du président du comité des entraîneurs (ou une personne désignée à sa place) à l'AGA de DPC ou toute autre réunion requise par DPC.